

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 4 avril à 20 heures

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 13

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 3

Nombre de pouvoir : 1

Date d'envoi de la convocation le 20 mars 2023

Titulaires présents :

Vincent BOULNOIS, Daniel ROCHAIX, Hervé FERROUD-PLATTET, Jean-Pierre FRESSOZ, Eric DELHOMMEAU

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Patricia MERMOZ, Gilles REY

Jean-François BRAISSAND

Alexis BUTTIN, Jean Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT

Titulaires absents :

Max JOLY

David DUBOSSON, Françoise MUGNIER

Serge BERNARD-GRANGER, Francis VAUJANY, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes :

Sylvain BISTON, Jean-Marc FOLLINET, André VUACHET

Pouvoirs

Madame Françoise MUGNIER donne pouvoir à Madame Patricia MERMOZ

Madame Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance

Réf : D_B_001_23

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Les résultats d'exécution du budget se présentent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	+ 32 308,00 €	- 417 134.05 €	- 384 826.05 €
Fonctionnement	+ 475 327,39 €	+ 141 214.62 € - 75 327.39 € (affecté à l'investissement)	+ 541 214.62 €
Total	+ 507 635,39 €	- 275 919.43 € - 75 327.39 € (affecté à l'investissement)	+ 156 388.57 €

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,
Yohann TRANCHANT

La secrétaire de séance
Agnès BARILLIER